

PDU

2015-2025

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS



Toulon Provence Méditerranée

Ensemble, vers une nouvelle mobilité

ÉVALUATION FINALE



TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRE • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR • LA CRAU
OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX



PDU 2015-2025, DIX ANS DE MISE EN ŒUVRE POUR UNE MOBILITÉ ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Adopté en décembre 2016, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025 a constitué le document de référence de la politique de mobilité de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Élaboré avec les communes, les associations et les partenaires institutionnels, il a fixé un cadre d'actions pour dix ans : organiser les déplacements, améliorer l'offre de transport et accompagner l'évolution des pratiques de mobilité sur l'ensemble du territoire.

Afin d'élaborer le nouveau Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de TPM, il était indispensable d'évaluer le précédent PDU 2015-2025.

L'évaluation finale du PDU conduite en 2025 montre que 76.5 % des mesures prévues ont été finalisées ou réalisées partiellement.

Ce bilan permet de mesurer les avancées obtenues, d'identifier les leviers efficaces et de préparer la planification sur les 10 prochaines années dans le cadre du PDM.

76,5%

des actions finalisées ou réalisées partiellement

LES CINQ ORIENTATIONS DU PDU 2015-2025

ORIENTATION 1

UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF GLOBALE PLUS PERFORMANTE ET CONCURRENTIELLE À L'AUTOMOBILE

ORIENTATION 2

REPENSER ET APAISER LA VOIRIE PAR DES AMÉNAGEMENTS MULTIMODAUX

ORIENTATION 3

UN TERRITOIRE FAVORABLE AUX MODES ACTIFS ET AUX DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

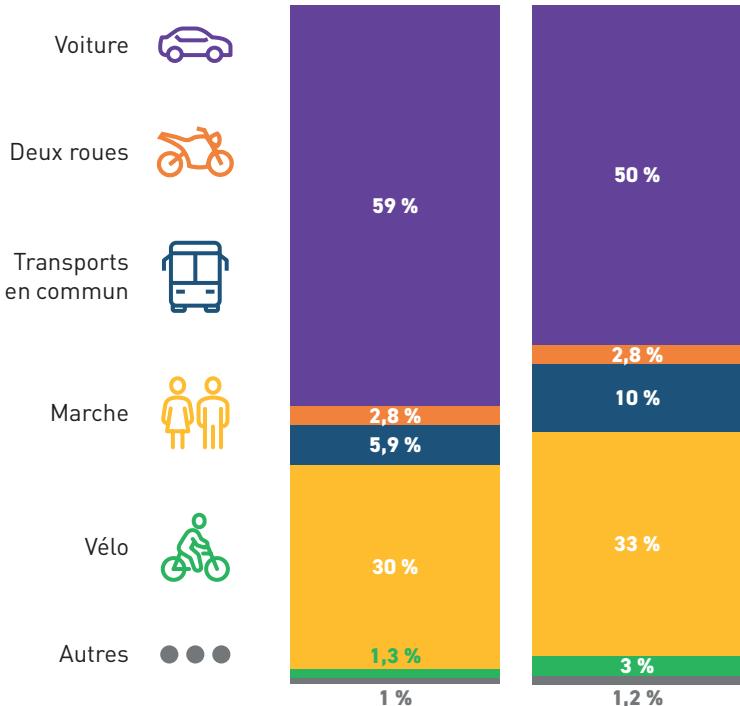
ORIENTATION 4

UNE CULTURE DE LA MOBILITÉ DURABLE ET UN AUTRE USAGE DE LA VOITURE AFFIRMÉ

ORIENTATION 5

UNE MOBILITÉ REPENSÉE EN PÉRIODE ESTIVALE ET VERS LES GRANDES PORTES D'ENTRÉE MARITIMES ET AÉRIENNE

Ces 5 orientations étaient déclinées en 46 actions au total.



OBJECTIFS DU PDU : UNE ÉVOLUTION SENSIBLE DES PARTS MODALES DEPUIS 2008 À ATTEINDRE EN 2025

Le PDU visait à réduire significativement le poids de l'automobile au profit des modes de déplacements vertueux (transports en commun, marche à pied, vélo).

DES GRANDS PROJETS DE TERRITOIRE

- ⊕ **Le Projet de Transport en Commun en Site Propre** : 28 km de La Seyne-sur-Mer à La Garde, déclaré d'Utilité Publique en octobre 2025.
- ⊕ **Le Projet de la navette toulonnaise** : rendu possible par les travaux de la LNPCA (phase 1). Il constitue un élément de la réponse aux besoins de déplacements quotidiens dans l'aire toulonnaise, de Saint-Cyr à Carnoules en passant par Toulon et la branche vers Hyères.
- ⊕ **L'élargissement de l'A57** : 4 ans de travaux pour une mise en service en 2025 (7km élargi en 2x3 voies, 1 voie réservée aux transports en commun, 2 arrêts de bus sur autoroute, 5 échangeurs réaménagés).
- ⊕ **Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Hyères** : 16 quais de bus/cars, 500 places de stationnement.
- ⊕ **Le déploiement de 300 points IRVE** (infrastructures de recharge de véhicules électriques)
- ⊕ **L'augmentation de la part de bus propres** sur le Réseau Mistral
- ⊕ **Le développement de l'offre kilométrique de transports en commun** au travers du contrat de Délégation de Service Public.



UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF GLOBALE PLUS PERFORMANTE ET CONCURRENTIELLE À L'AUTOMOBILE

Le PDU 2015-2025 a cherché à rendre les transports collectifs plus attractifs, en renforçant leur régularité, leur maillage et leur interconnexion. Cette orientation repose sur trois axes : améliorer la performance du réseau urbain, renforcer les liaisons interurbaines et ferroviaires, et faciliter les correspondances entre les différents modes de transport.

0

73 %

100

des mesures de cette orientation ont été finalisées ou réalisées partiellement.

AXE 1 - AMÉLIORER LA RÉPONSE DU RÉSEAU URBAIN AUX BESOINS QUOTIDIENS DES HABITANTS ET DES VISITEURS

Le réseau Mistral a été structuré autour **de quatre lignes à haut niveau de service** (1, 2, 3 et U), qui seront toutes cadencées à terme à moins de 10 minutes. Ces lignes constituent l'ossature du réseau.

En complément, **6 lignes essentielles** ont été créées, renforcées ou prolongées avec une cadence entre 10 et 20 minutes.

Le réseau de proximité a également évolué pour mieux répondre aux besoins locaux : optimisation des lignes 83 et 72 à Six-Fours, ajustements de 91/92 et mise en place de l'Appel Bus au Pradet, navettes dédiées à Hyères.

Le réseau spécifique (scolaires, Transport à la Demande, Appel Bus) a été régulièrement adapté. Le Transport à la Demande compte aujourd'hui 17 lignes, et le service PMR Appel Bus continue d'être assuré malgré l'amélioration de l'accessibilité au réseau de bus (960 arrêts accessibles en 2025).

Un réseau en transformation : LHNS, navettes maritimes et téléphérique

L'aménagement de sites propres pour les 4 Lignes à Haut Niveau de Service sur l'agglomération, représente un saut qualitatif majeur. Après une Déclaration d'Utilité Publique le 9/10/2025, le lancement des travaux de la première phase est prévu fin 2025, avec une première mise en service estimée en 2028. Les ambitions ont été revues à la hausse, avec l'objectif de 30 kilomètres et l'utilisation de la VRTC sur l'A57

Le réseau maritime en site propre naturel, véritable particularité du territoire, totalise près de 2,8 millions de voyages par an. Il comprend 2 types de liaisons maritimes : des lignes dans la petite rade et des lignes permettant d'assurer la continuité territoriale vers les îles d'Or (Porquerolles, Port-Cros et l'Île du Levant).

Les trois lignes entre Toulon, La Seyne et Saint-Mandrier s'appuient sur des embarcadères modernisés, un nouveau parking-relais à Tamaris, et une offre cadencée et renforcée. Les embarcadères des navettes des îles d'Or à Hyères ont été réaménagés en 2024.

Le téléphérique du Faron a poursuivi sa modernisation : accessibilité renforcée, billetterie dématérialisée, tarif combiné « 1 jour bus + téléphérique » et amélioration de l'accueil des voyageurs.



3 019 000 de voyages sur les lignes maritimes du réseau Mistral en 2024

Des horaires élargis et un service mieux adapté aux week-ends et vacances

Les lignes U, 1, 2 et 3 circulent désormais **jusqu'à 22h30 en semaine et les lignes 1, 2, 3 jusqu'à 1h du matin** les jeudis, vendredis et samedis (tout comme les lignes 18, 39, 65, 70, 18M).

L'offre a été renforcée les week-ends et pendant les vacances scolaires sur de nombreuses lignes : amélioration de la desserte dominicale, fréquence accrue le samedi pour la ligne U, meilleure connexion estivale. Le week-end et durant les vacances, l'offre a été adaptée pour mieux absorber la demande, notamment vers le littoral.

Une desserte renforcée des pôles d'activités

À l'Ouest, la desserte du Technopôle de la Mer et de la ZAC des Playes a été nettement renforcée (prolongement de la U, création de la 83, mise en service de la ligne interurbaine ZOU! 8808, adaptations de la 28M), connexions avec les gares de La Seyne – Six Fours et Ollioules - Sanary.

À l'Est, le prolongement de la ligne U améliore l'accès à la ZI Toulon Est et vers la future gare de La Pauline, en cours d'étude comme Pôle d'échanges métropolitain dans le cadre du SERM et de la LNPCA.

Vers la base navale, une ligne interne a été expérimentée en 2020 et pérennisée. Les lignes interurbaines ZOU! 8805 et 8808 ont été ajustées pour permettre les correspondances aux entrées de site aux horaires matinaux. En parallèle, la desserte des bus urbains (lignes 3 et U) a été renforcée.

Des infrastructures adaptées aux besoins du réseau Mistral

Depuis 2017, plusieurs opérations ont permis de soutenir l'évolution du réseau : extension du dépôt de Brégallion, installation d'un transformateur pour accueillir les bus électriques au dépôt de Brunet, mise en service d'une station de recharge rapide gaz en 2020 au dépôt de Brégallion. L'accueil de bus électriques complémentaires sera bientôt possible dans le cadre du réaménagement du Centre de Maintenance et de Remisage (CMR) de Sainte-Musse.

28 595 000 voyages sur le réseau de bus Mistral en 2024 hors bateaux-bus

AXE 2 - OPTIMISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT INTERURBAINS

La réorganisation du réseau interurbain (ex Varlib), menée après le transfert de compétence à la Région Sud, a rendu l'offre plus lisible. Le passage au réseau ZOU! a permis de concentrer la desserte sur les arrêts les plus fréquentés : 96 arrêts en 2019, contre 430 en 2016, avec une rationalisation des points d'arrêt sur Toulon engendrant un report sur le réseau urbain.

Une nouvelle liaison a été créée, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, entre Bonnegrâce et la gare d'Ollioules-Sanary via la ligne 83, offrant une connexion renforcée avec Toulon Ouest.



Le TER comme colonne vertébrale des déplacements métropolitains

Depuis 2016, la Métropole accompagne les travaux régionaux pour renforcer l'intermodalité ferroviaire : création de la halte ferroviaire Toulon - Sainte-Musse, modernisation des gares, articulation TER / bus, études de la future Navette toulonnaise.

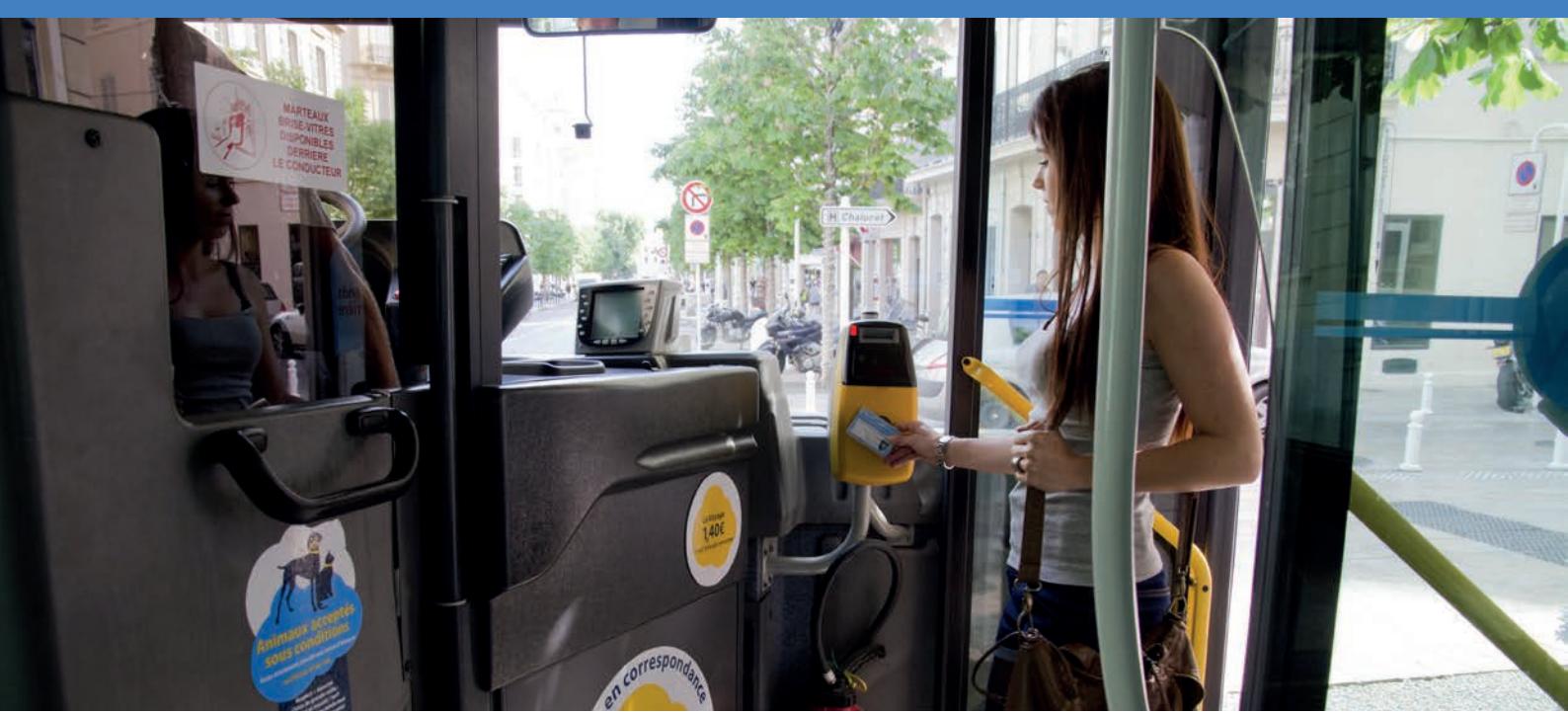
Le projet LNPCA, déclaré d'utilité publique en 2022, constitue une avancée majeure : réaménagement de la gare de La Pauline, études techniques en cours et mise en service prévue en 2032.

La halte ferroviaire de Toulon - Sainte-Musse, huitième gare de la Métropole, est ouverte depuis décembre 2022. Les terminus de la future Navette toulonnaise sont confirmés (Saint-Cyr-sur-Mer à l'ouest, Carnoules à l'est), et le scénario « gare traversante » est retenu pour La Pauline. Des études portent aussi sur la modernisation de la signalisation entre Toulon et Les Arcs.

Vers un réseau métropolitain labellisé SERM

La labellisation **Service Express Régional Métropolitain (SERM)** obtenue en 2024 marque une étape importante pour la mobilité. Ce projet vise à structurer un réseau performant et multimodal autour du TER comme colonne vertébrale, complété par des lignes de cars express, le renforcement de l'offre pour des lignes structurantes du réseau Mistral, des solutions de **covoiturage**, **l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, la **création d'itinéraires cyclables structurants**, la mise en place d'**une billettique interopérable** et d'un système d'information multimodal.

L'objectif est d'offrir une desserte renforcée et continue entre les territoires, en favorisant l'interconnexion des modes et en améliorant la lisibilité de l'offre. **Le dépôt du dossier de synthèse prévu en 2026** permettra de consolider cette dynamique et d'obtenir le statut de SERM pour la Navette toulonnaise.



AXE 3 - AMÉLIORER LES INTERFACES ENTRE LES OFFRES DE TRANSPORT

Une billettique interopérable complète

Depuis 2018, plusieurs évolutions ont été engagées : étude d'un Pass multimodal départemental, vente de titres ZOU! sur smartphone, nouvelle billettique régionale.

Les bus Mistral renouvelés disposent d'équipements modernisés (wifi, recharge téléphone, écrans d'information en temps réel) et permettent un tarif unique et une validation interopérable entre parkings-relais, bus et navettes.

La Métropole a également lancé la dématérialisation (avec validation par QR code).

Des pôles de correspondances pour faciliter les connexions entre les réseaux Mistral et ZOU!

Plusieurs opérations ont renforcé l'intermodalité : création d'une gare routière au lycée Langevin (2016), parking-relais de Tamaris (2017), rénovation complète de la gare de Toulon (2018).

Les années suivantes ont poursuivi cette dynamique : études du PEM de Hyères (2020), mise en service de la halte de Sainte-Musse (2022), conception du PEM de La Cordeille à Ollioules et d'un PEM autoroutier à Sainte-Musse (2025).



Une armature de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

Plusieurs PEM sont mis en œuvre avec des usages ciblés territorialement et de nombreux aménagements :

- ⊕ **Toulon : porte d'entrée internationale, nationale et régionale** : accès PMR, rénovation de la passerelle vers le nord, rénovation du tunnel piéton, pistes cyclables, liaisons cyclables, tunnel modes actifs, accès gare routière...
- ⊕ **Projet de Pôle d'Échange Multimodal de Hyères** : stationnement, parking vélos, arrêt de bus et de cars, gare ferroviaire.
- ⊕ **Ollioules/Sanary et La Pauline** : gares d'entrées d'agglomération. Des aménagements ont été réalisés : parvis, parking vélo, desserte gare de Sanary par ligne 83...
- ⊕ **La Garde - La Seyne/Six-Fours - Sainte Musse - Escaillon** : gares/haltes internes à l'agglomération. Des aménagements pour améliorer l'accessibilité et le franchissement de la voie ferrée à La Seyne sont à l'étude.
- ⊕ **La Crau - Halte de desserte locale**, en cours de finalisation. La desserte en modes actifs est en cours avec cheminements piétons, aménagements cyclables...

Des aménagements piétons et cyclables assurant une réelle continuité ont aussi été réalisés autour des gares et des PEM, notamment à Toulon et à la Tour Fondue à Hyères.

ORIENTATION 2

UN NOUVEAU PARTAGE DE LA VOIRIE ET UNE CIRCULATION AUTOMOBILE MAÎTRISÉE

Pour faciliter les déplacements au quotidien et rendre l'espace public plus sûr et plus lisible, la Métropole a engagé une transformation progressive de la voirie. L'objectif : mieux organiser les flux, sécuriser les déplacements et favoriser un partage plus équilibré entre les modes.

0

63 %

100

des mesures de cette orientation ont été finalisées ou réalisées partiellement.

AXE 1 - REPENSER ET APAISER LA VOIRIE PAR DES AMÉNAGEMENTS MULTIMODAUX

La finalisation des grands projets autoroutiers structurants

L'élargissement de l'A57 est désormais achevé. Il inclut le passage en 2x3 voies, la reconfiguration des échangeurs de Benoît Malon, La Palasse, Le Tombadou, Les Fourches et La Bigue, une voie réservée aux transports en commun et un nouvel arrêt autoroutier à Sainte-Musse.

À l'Ouest, le nouvel échangeur n°13 d'Ollioules/Sanary, en service depuis 2020, améliore la connexion à l'A50 et réduit la congestion.

Compléter et moderniser le maillage viaire primaire

Deux dynamiques ont été engagées : **requalifier les axes structurants et créer de nouvelles liaisons**.

Plusieurs voies majeures ont été modernisées :

- ➔ requalification du col du Serre (Carqueiranne-Hyères),
- ➔ nouveaux aménagements piétons et cyclables sur l'avenue de la Mer (Six-Fours),
- ➔ requalifications à Hyères (Bd. de la Marine, Av. Gambetta),
- ➔ deux passerelles sur l'A57,
- ➔ voies cyclables partagées à Hyères et au Pradet,
- ➔ développement de voies pour les modes doux à l'occasion de la reconstruction des ponts franchissant l'A57.

Le nouveau **franchissement de la Reppe** (2020) relie plus efficacement Six-Fours, Sanary et l'échangeur 12.1 grâce à une voie automobile et une voie cyclable.





Le réaménagement des grands axes

Les grands axes ont été requalifiés au profit de l'apaisement de la circulation comme par exemple :

- ➔ à Toulon sur les boulevards Général Leclerc, Strasbourg et Clémenceau,
- ➔ à Hyères avec le boulevard urbain multimodal, et des projets à l'étude.

Le déploiement d'un plan de modération des vitesses pour apaiser les centres-villes

Les communes ont déployé de nombreux aménagements pour sécuriser les déplacements et améliorer le cadre de vie : extension des **zones 30** (Toulon, La Valette-du-Var, Six-Fours, Hyères, Le Pradet, Ollioules, La Seyne, Carqueiranne, etc...), création de **zones de rencontre** (Six-Fours, Ollioules, Toulon, etc...), piétonnisation du centre-ville (La Seyne) et **limitations ciblées** autour des écoles ou des quais (St-Mandrier).

À Toulon, l'apaisement s'est renforcé avec **24 zones 30** déployées sur la commune.

Des **zones piétonnes** ont été aménagées dans tous les centres-villes des communes du territoire.



7 km d'élargissement autoroutier intégrant une voie réservée aux transports en commun



2 passerelles piétonnes traversant l'A57

AXE 2 - FAIRE DU STATIONNEMENT UN LEVIER POUR LA MAÎTRISE DE L'AUTOMOBILE, LE REPORT MODAL ET LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

La poursuite du maillage en parkings-relais

La Métropole a étoffé son réseau de parkings-relais pour encourager l'usage des transports collectifs : création ou modernisation des sites de l'Escaillon, des Portes d'Ollioules et de Toulon, mise en service du pôle d'échanges de Tamaris, nouveaux stationnements vélos (Q-Park, gares, Mayol et Peirescl), études du PEM Hyères, extension programmée du parking S^{te} Musse.

L'offre globale est actuellement de **4 000 places**.

Le stationnement en voirie adapté dans les secteurs desservis par les transports en commun

Pour limiter l'usage de la voiture dans les zones connectées au réseau structurant, plusieurs communes **ont réduit ou réorganisé le stationnement** : Hyères (-75 places), Saint-Mandrier (requalification du parvis), Toulon (création de nombreuses zones courte durée près des lignes fortes), adaptations ciblées à Ollioules et Carqueiranne.



4000 places de parcs-relais sur le territoire



Une organisation et une tarification stratégique du stationnement

Les communes ont modernisé la tarification pour rendre plus attractifs les parkings en ouvrage : 45 min gratuites à Hyères, 1 h à Six-Fours, 30 min à La Seyne, tarifs incitatifs à Toulon.

La signalétique et l'offre PMR ont été renforcées (près de 1 000 places)

130 places IRVE supplémentaires ont été déployées dans les parkings.

La vidéosurveillance est déployée sur la Métropole pour la surveillance des zones de stationnement et piétonnes.

Structurer le stationnement des deux-roues motorisés

Pour répondre à une fréquentation croissante, l'offre de stationnement pour les 2 roues motorisées a été renforcée sur l'ensemble de la Métropole et plus particulièrement dans les grandes villes.

Les parkings en ouvrage ou en surface doivent désormais être équipés d'espaces dédiés, avec une signalisation claire.

AXE 3 - AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX DE MARCHANDISES ET LA QUALITÉ DE L'AIR



Mieux encadrer la logistique urbaine

La Métropole harmonise progressivement les règles d'accès aux centralités et développe les aires de livraison : **266 en 2022 à Toulon, 320 prévues en 2025**.

- ➡ La vidéoprotection qui s'intensifie (387 caméras à Toulon en 2025) qui permet progressivement le contrôle du stationnement,
- ➡ De nouvelles plateformes logistiques sont à l'étude en entrée d'agglomération,
- ➡ Des emprises ferroviaires sont aussi préservées dans les zones d'activités pour favoriser le report modal.

Adapter les zones d'activités aux flux de poids lourds

À Brégallion, des travaux importants ont été réalisés : réfection des chaussées, création de parkings et locaux dédiés, contrôle d'accès renforcé. La desserte ferroviaire a été remise en service en 2020 pour réduire le trafic routier et améliorer le bilan carbone. La zone bénéficie également d'un nouvel accès.

Le projet de la Marine Nationale de création de nouvelles infrastructures portuaires pour le Porte-Avions de Nouvelle Génération générera un regain du trafic en phase chantier, avec une 4^{ème} entrée.

UN TERRITOIRE FAVORABLE AUX MODES ACTIFS ET AUX DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le PDU avait pour objectif d'accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo, ainsi que la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables.

0

97 %

100

des mesures de cette orientation ont été finalisées ou réalisées partiellement.

AXE 1 - ENCOURAGER L'USAGE DU VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

Améliorer la sécurité des cyclistes et structurer un réseau cohérent



Depuis 2015, la Métropole développe **un réseau cyclable plus lisible, plus sûr et mieux connecté** aux pôles de mobilité. Plusieurs communes ont créé de nouvelles pistes séparées des flux automobiles, comme La Valette-du-Var (9 km supplémentaires), La Seyne-sur-Mer (avenues Gagarine et Neruda), Hyères (avenue Décugis), Carqueiranne (RD559), Le Pradet (les Oursinières) ou encore Toulon, qui compte désormais plus de 30 km de pistes cyclables et 3,8 km de voie verte. **La continuité des itinéraires a également été renforcée :** création d'espaces partagés à Six-Fours, développement des liaisons vers le littoral à Hyères ou encore modernisation de la signalisation à Saint-Mandrier.



330 km d'itinéraires cyclables en 2024

Favoriser l'intermodalité et déployer le stationnement vélo

L'usage du vélo se combine de mieux en mieux aux transports en commun grâce à de nouveaux stationnements sécurisés dans les gares, haltes ferroviaires et pôles d'échanges. Toulon, Hyères, La Seyne, Le Pradet ou La Garde disposent désormais d'arceaux, consignes ou abris vélos répartis dans les centres urbains, aux gares ou à proximité des sites touristiques.

Au total, **plus de 2 800 places de stationnement et un parc de consignes sécurisées sur 18 sites structurent l'offre vélo.**

En 2025, la Métropole poursuit ce déploiement, avec des installations nouvelles aux plages du Mourillon, à La Valette, La Garde et La Seyne.

Encourager la pratique du vélo et accompagner les habitants

L'aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique (VAE), mise en place en 2015, a déjà bénéficié à plus de 15 000 habitants. Elle a été élargie depuis avril 2025 aux VAE d'occasion, aux vélos cargos et aux modèles adaptés aux personnes handicapées, sous conditions de ressources.

La Métropole soutient également de nombreuses initiatives locales : opérations "Tous à vélo", formations au VAE, participation à "Mai à Vélo" ou à la Semaine européenne de la Mobilité. La Métropole est également détentrice du label Véloc'.

Les entreprises sont aussi accompagnées, via des diagnostics et le développement d'une offre de location longue durée de vélos.

AXE 2 - APAISER LA CIRCULATION DANS LES CENTRALITÉS URBAINES ET VALORISER LES MODES ACTIFS



Déployer des zones apaisées et sécuriser les déplacements du quotidien

Les communes du territoire ont généralisé les zones 30, zones de rencontre et cheminements partagés, en particulier dans les centres-villes et aux abords des écoles. Le Pradet, La Crau, La Seyne, Saint-Mandrier, Carqueiranne ou Toulon ont reconfiguré leurs espaces publics afin de réduire la vitesse, améliorer la sécurité des piétons et créer un cadre de déplacement plus agréable.

Le jalonnement des itinéraires piétons et cyclables s'est renforcé : Toulon compte aujourd'hui 49 itinéraires piétons dotés d'indications de temps de parcours, tandis que la géolocalisation via QR Code et l'application Géovélo permettent de repérer en temps réel les aménagements et services à proximité.



Plus de 49 itinéraires piétons jalonnés dans le centre de Toulon

Informier et sensibiliser autour des mobilités actives

Des actions de communication sont menées par les communes et la Maison de la Mobilité : carte des temps piétons et cyclables, animations lors des grands événements nationaux, ateliers de remise en selle, actions dans les écoles ("Les écoliers à vélo") ou campagnes d'information dans les magazines municipaux. Depuis 2025, la Métropole participe également au dispositif "Savoir Rouler à Vélo".

AXE 3 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transport

La Métropole déploie progressivement la mise aux normes des arrêts de bus.

En 2016, 625 arrêts étaient accessibles ; ils sont 960 en 2025 malgré un renforcement des exigences, qui portent désormais aussi sur les cheminements d'accès.

Cette mise en conformité a représenté un investissement important : 3,565 M€ HT au total, soit environ 20 700 € par point d'arrêt entre 2016 et 2020.

100 % du matériel roulant est accessible aux personnes à mobilité réduite.

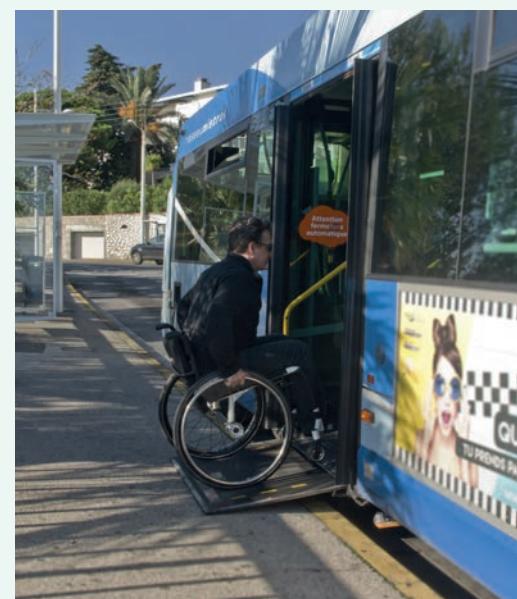
Un guide accessibilité, élaboré avec l'ADAPEI du Var est disponible dans les accueils commerciaux, les Offices de Tourisme et dans les mairies du territoire.

Élaborer et mettre en œuvre les PAVE

Plusieurs communes ont élaboré leur Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) : Toulon, Saint-Mandrier, Six-Fours ou Hyères. Les autres communes proposent des fiches équivalentes permettant un suivi des aménagements dédiés.

Ces démarches ont permis d'intégrer des principes d'accessibilité dans les requalifications de voirie, notamment l'aménagement de trottoirs, de bandes podotactiles ou de stationnements réservés.

Toulon compte en 2025 911 places PMR (contre 737 en 2015), et toutes les structures en régie ou en DSP disposent de parkings accessibles.



UNE CULTURE DE LA MOBILITÉ DURABLE ET UN AUTRE USAGE DE LA VOITURE AFFIRMÉ

Le PDU 2015-2025 encourageait les formes de mobilités qui contribuent à diminuer les distances parcourues en voiture et à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile qui augmentent les taux de remplissage des véhicules ou l'usage des véhicules électriques

0

82 %

100

des mesures de cette orientation ont été finalisées ou réalisées partiellement.

AXE 1 - ENCOURAGER LES NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ ET LES PRATIQUES DE MUTUALISATION

Promouvoir le covoiturage et les dispositifs vélo innovants

La Métropole renforce depuis plusieurs années les solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme. Deux aires de covoiturage structurantes ont été créées : 114 places à Sainte-Musse, au plus près de l'A57, et 168 places à l'Escaillon, à proximité des échangeurs 14 et 15 de l'A50. Ces sites représentent à eux seuls **35 % des capacités de covoiturage du Var** et facilitent les déplacements domicile-travail.

Une expérimentation de covoiturage dynamique a été lancée en 2020 sur Toulon Ouest, et une ligne de covoiturage entre Cuers et Toulon a été mise en service à l'été 2025 pour renforcer les trajets pendulaires.

Le vélo bénéficie également de nouveaux services : **quatre stations de vélos en libre-service** (vélos classiques et VAE) ont été installées dans les parkings Mayol, Peiresc, gare et place d'Armes à Toulon.

Le dispositif d'aide à l'achat de VAE, existant depuis 2015, a été poursuivi et adapté (conditions de revenus, élargissement aux vélos cargos et adaptés).



282 places de covoiturage sur la Métropole

Le renouvellement des bus tous gabarits du réseau Mistral

L'objectif est d'acheter 38 nouveaux bus électriques d'ici à fin 2027, soit un total de 44 à terme, en comptant les 6 gabarits réduits électriques déjà exploités.

Des stations de recharge pour véhicules électriques

Le déploiement des infrastructures de recharge se poursuit avec le réseau e-born.

En juillet 2025, 128 bornes doubles, soit 256 points de charge, sont opérationnelles, complétées par les IRVE installées dans les parkings-relais. Le cap des 300 points de charge sera atteint en 2026. À ces 300 points s'ajoutent ceux dans les parkings publics.



AXE 2 - ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CIRCULATION PROPRE

Le renouvellement des véhicules des collectivités

La transition énergétique concerne aussi les véhicules publics : **TPM et ses antennes** modernisent leurs flottes (véhicules électriques ou à faibles émissions). Les communes font également l'acquisition de véhicules électriques. Les antennes s'engagent dans une phase de renouvellement massive de leurs équipements.

AXE 3 - COMMUNIQUER AUPRÈS DU PUBLIC POUR CHANGER LES HABITUDES

La création de la Maison de la Mobilité

Inaugurée en 2019 à Toulon, la Maison de la Mobilité accompagne les habitants dans leur transition vers des modes alternatifs : information sur les transports, conseil personnalisé, soutien aux publics fragiles, démarches liées à l'emploi et actions de sensibilisation. En 2024, la structure a accueilli 42 000 usagers et a traité 53 100 services.



Le développement de l'information dynamique pour les voyageurs

La modernisation de l'information voyageurs et des outils numériques est également un axe fort. Ainsi, **le Réseau Mistral s'est doté d'un nouveau site internet**, proposant désormais la réservation de l'Appel Bus, le paiement des PV ou la consultation des horaires, complété par une application dédiée.

En parallèle, la Métropole développe progressivement son projet d'application MaaS TPM (Compagnon Numérique de la Mobilité). Ces fonctionnalités numériques sont mises en place au fur et à mesure : intégration des horaires en temps réel, suivi cartographique des bus, recommandations de trajets vélo, puis, à partir d'août 2025, affichage des places disponibles dans les parkings de la Métropole.

TPM a lancé un projet de Pass Métropolitain interopérable avec le réseau ZOU! de la Région.

Développer les Plans de Mobilité Employeurs

Depuis 2021, la Métropole accompagne activement les entreprises dans la mise en œuvre des Plans de Mobilité Employeurs. Une page dédiée centralise outils, méthodologies et ressources.

La Métropole assure également un suivi technique des PdME réalisés : participation aux comités de pilotage, fiches d'accessibilité et accompagnement des employeurs. En 2021, **40 entreprises et administrations**, représentant **43 827 salariés**, avaient déjà élaboré un PdME.

TPM applique également ces principes en interne avec la mise en place du **Forfait Mobilités Durables** dès 2022.

En 2024, le **Club Mobilité Employeur** a été créé pour fédérer les structures engagées, partager les bonnes pratiques et proposer l'appui de la Conseillère en Mobilité Durable.

AXE 4 - RENFORCER LA COHÉRENCE ENTRE URBANISME ET DÉPLACEMENTS

Des règles pour articuler planification urbaine et mobilités dans les PLU

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) élaborés par la Métropole et les communes membres **orientent l'aménagement vers les secteurs bien desservis par les transports en commun.**

- ➡ Un observatoire foncier métropolitain sera déployé en 2026 pour renforcer ce suivi
- ➡ Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration

Les PLU intègrent progressivement des règles adaptées :

- ➡ réduction du stationnement dans le corridor du futur TCSP à Toulon ;
- ➡ création de liaisons piétonnes et cyclables dans la plupart des communes (Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne, La Valette, Le Pradet, Ollioules, Six-Fours, Saint-Mandrier) ;
- ➡ amélioration de la perméabilité douce dans les nouveaux quartiers.

Enfin, **l'accessibilité multimodale est désormais étudiée dès l'origine de chaque grand projet urbain** afin de garantir une desserte cohérente en transports collectifs, ainsi que des cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

UNE MOBILITÉ REPENSÉE EN PÉRIODE ESTIVALE ET VERS LES GRANDES PORTES D'ENTRÉE

De nombreuses actions ont été engagées pour améliorer la desserte du port, de l'aéroport, des sites touristiques majeurs et de la presqu'île de Giens. L'objectif : fluidifier les déplacements, limiter la pression automobile et offrir une expérience plus confortable aux visiteurs comme aux habitants, notamment en période estivale.

0

89 %

100

des mesures de cette orientation ont été finalisées ou réalisées partiellement.

AXE 1 - ASSURER UNE MEILLEURE DESSERTE DU PORT ET DE L'AÉROPORT



L'accès au port de Toulon a été significativement amélioré grâce à l'élargissement du rond-point d'entrée, à la refonte de la signalétique et à la création de nouvelles zones de stationnement, dont 200 places supplémentaires à proximité immédiate des terminaux.

Le dépose-minute a été facilitée avec 15 minutes gratuites au parking Port Marchand et un shunt a été créé en 2022 pour réduire les encombrements autour du rond-point Bonaparte.

L'électrification des quais du port civil est un autre progrès majeur : elle permettra de réduire de près de 80 % les émissions de gaz à effet de serre des ferries à quai.

Pour les croisiéristes, l'accueil a été simplifié grâce à un pôle d'information dans les terminaux, au renforcement de la ligne 40 lors des escales et à la mise en place de liaisons maritimes entre La Seyne, Les Sablettes et Toulon. Ce dispositif s'accompagne d'un partenariat avec AtmoSud.



Un aéroport mieux desservi par le réseau

La desserte de l'aéroport Toulon-Hyères a été consolidée en **améliorant la coordination avec les lignes urbaines et interurbaines**. Les horaires ont été adaptés pour couvrir la quasi-totalité des vols, notamment sur la ligne 102.

Une navette régulière entre la gare d'Hyères et l'aéroport fait l'objet d'une étude, tout comme une liaison en site propre utilisant l'ancienne voie ferrée.

L'Aéroport Toulon-Hyères est le 1^{er} aéroport français à atteindre zéro émission nette sur son périmètre d'activités et fait partie des 10 aéroports dans le monde les plus avancés en matière de décarbonation.

AXE 2 - PROPOSER UNE MOBILITÉ ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE



Une offre estivale largement renforcée sur la presqu'île de Giens et les îles d'Or

Plusieurs études ont été menées depuis 2016 pour réorganiser les accès, sécuriser les cheminements et mieux canaliser les flux : aménagement de parcours pour modes actifs à travers le Salin des Pesquiers, étude complète de requalification de la Tour Fondue, pilotage d'un comité d'aménagement du port de Porquerolles, et travaux engagés dans le cadre de l'Opération Grand Site (sécurisation, réhabilitation de la Batterie du Pradeau...). Les travaux d'aménagement du port de la Tour Fondue, avec la reconstruction de la gare Maritime et en parallèle la réhabilitation de la Batterie du Pradeau, ont eu lieu entre 2019 et 2022. Ces actions ont été primées aux Victoires du Paysages 2024.

En 2021, un **dispositif de régulation** coordonné avec la Ville d'Hyères et les Bateliers a été mis en place pour organiser les flux vers Porquerolles, avec un objectif de 6 000 voyageurs maximum par jour.

Pour limiter l'usage de la voiture, la **ligne 67 a été très fortement renforcée en été**, avec une fréquence triplée et un titre combiné pour les voyageurs munis d'un billet pour Porquerolles. Cette action a permis une hausse notable de la fréquentation et la réduction de près de 10 000 voitures sur la presqu'île durant la période estivale.

Deux petits trains touristiques desservent désormais l'Almanarre, tandis que les lignes 68 et 65 ont été adaptées pour répondre à la demande estivale. D'autres expérimentations ont été conduites, notamment vers le port Saint-Pierre.

Une nouvelle voie cyclable sur la route de la Madrague a également été aménagée pour améliorer l'accès aux plages.



Un plan de déplacements touristiques à élaborer à l'échelle de la métropole

Il permettra de **proposer des alternatives à la voiture** vers les principaux sites touristiques depuis les grandes portes d'entrée (gares, port, aéroport), d'organiser l'accueil des autocars, notamment à Hyères (place Versin) et à Saint-Musse et le stationnement 2 roues.

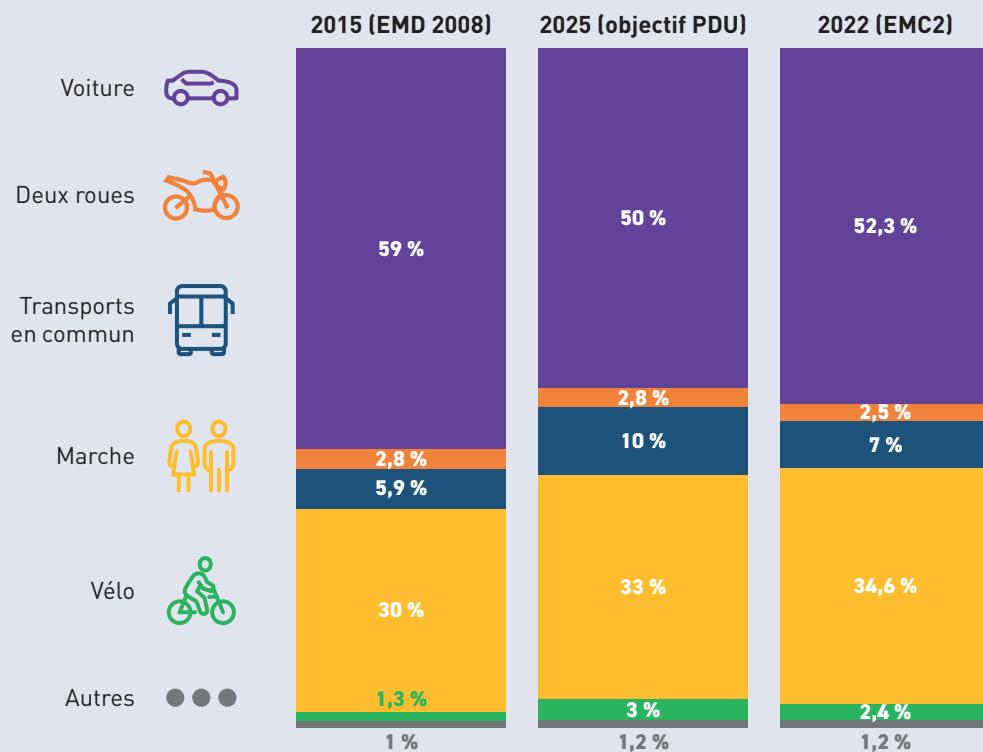
De **nouvelles conditions d'accès aux espaces naturels** et aux sites à fort enjeux touristiques (massifs forestiers, îles, presqu'île...) ont été proposées, notamment les limitations d'accès à la Presqu'île de Giens.



982 000 voyages sur les navettes des îles d'Hyères en 2024

ÉVALUATION FINALE DU PDU 2015-2025

Les effets de la politique mobilité de la Métropole TPM ont été mesurés grâce à la réalisation fin 2021 et en janvier 2022 de l'Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC²) à l'échelle du bassin de déplacement de l'aire toulonnaise, soit 44 communes et 630 000 habitants.



Les résultats de cette Enquête Mobilité sont encourageants avec à l'échelle de la Métropole :

- ➡ Une part de marché de la voiture qui diminue significativement de 59% en 2008 à 52,3% en 2022, au profit notamment de la marche à pied dont le poids augmente de 30% à 34,6%,
- ➡ Le poids des transports en commun et du vélo qui connaissent également une évolution favorable, avec respectivement une hausse de 5,9% à 7% et de 1,3% à 2,4% entre 2008 et 2022.

L'évaluation finale du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 actualise et complète l'évaluation à mi-parcours en intégrant l'avancement des 268 mesures sur la période 2022-2025. Elle fait apparaître que 40% des mesures sont finalisées et 36,5% réalisées partiellement, soit **76,5% des mesures du PDU qui ont été mises en œuvre**. Entre 2015 et 2025, un montant estimé à 1,25 milliard d'euros a été consacré à la mise en œuvre du PDU.

| ORIENTATIONS | NOMBRE DE MESURES | FINALISÉE | RÉALISÉE PARTIELLEMENT | CUMUL FINALISÉE + RÉALISÉE PARTIELLEMENT | À L'ÉTUDE | NON RÉALISÉE | TOTAL GÉNÉRAL |
|---|-------------------|-------------|------------------------|--|-------------|--------------|---------------|
| 1. Une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile | 83 | 42 % | 31 % | 73 % | 23 % | 4 % | 100 % |
| 2. Un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée | 84 | 33 % | 30 % | 63 % | 23 % | 14 % | 100 % |
| 3. Un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite | 35 | 51 % | 46 % | 97 % | 0 % | 3 % | 100 % |
| 4. Une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture affirmé | 38 | 47 % | 35 % | 82 % | 15 % | 3 % | 100 % |
| 5. Une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne | 28 | 25 % | 64 % | 89 % | 11 % | 0 % | 100 % |
| TOTAL | 268 | 40 % | 36,5 % | 76,5 % | 17 % | 6,5 % | 100 % |

